

## 10219 - Devons-nous nous contenter d'inviter l'auteur d'actes entachés de polythéisme au tawhid ?

---

### La question

Si le prédicateur se trouve dans une région qui abritent des coupoles et drainent des visiteurs de tombeaux, doit-il se contenter d'inviter ceux-ci au tawhid seulement ou les appeler aux autres affaires de la religion telles que l'amélioration de la prière obligatoire et d'autres affaires de la religion ? Comment doit-il se conduire à l'égard de celui qui ne commet pas d'actes entachés de polythéisme, mais commet certains péchés ?

### La réponse détaillée

Le prédicateur doit tenir compte de la situation de ses interlocuteurs. S'il trouve quelqu'un impliqué dans le shirk, il doit le lui interdire et lui recommander le tawhid puis les autres prescriptions de la religion. S'il trouve quelqu'un exempt du shirk mais impliqué dans certains péchés, il doit lui interdire les péchés et lui recommander le repentir.